



AVIS DE PUBLICATION
CONCERNANT LES TAXES COMMUNALES

En application de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Madame Anne VANDEWIELE, Directrice générale ff et Monsieur Dominique MARCIL, Bourgmestre, portent à la connaissance du public qu'en séance du 29 octobre 2024, le Conseil Communal a arrêté les règlements suivants, pour l'exercice 2024-2025:

- Taxe sur l'enlèvement des immondices
- Taxe communale sur les demandes de changement de nom – Exercice 2024 à 2025

Les délibérations adoptées à cet effet ont été approuvées par arrêté ministériel en date du 26 novembre 2024.

Le texte de ces règlements peut être consulté par le public, auprès du secrétariat communal, rue des Frères Gabreau 27 à 7880 FLOBECQ, durant les heures de bureaux (lundi-mardi-jeudi-vendredi: de 8h30 à 12h – mercredi: de 8h30 à 12h et de 13h à 16h).

Fait à Flobecq, le 17 décembre 2024.

La Directrice Générale ff,

Le Bourgmestre,

Anne VANDEWIELE

Dominique MARCIL